

ANNEXE 1: CONVENTION DE PRESTATIONS

Jument:
SIRE:
Nom du propriétaire:
Mail:



IMPORTANT : La poulinière ne sera admise au haras qu'accompagnée de la convention de prise en charge et l'annexe dûement complétées et signées ainsi que des règlements correspondants.

COCHER LE CHOIX DE(S) PRESTATION(S):

A. FORFAIT SUIVI GYNECOLOGIQUE *	Prix HT	Prix TTC*	
Prestation en IAF suivi sur la durée de la saison	145,00 €	152,98 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAR suivi sur la durée de la saison	190,00 €	200,45 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAC suivi sur la durée de la saison	280,00 €	295,40 €	<input type="checkbox"/>

B. FORFAIT SUIVI ET MISE EN PLACE *	Prix HT	Prix TTC*	
Prestation en IAF suivi sur la durée de la saison	250,00 €	263,75 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAR suivi sur la durée de la saison	355,00 €	374,53 €	<input type="checkbox"/>
Prestation en IAC suivi sur la durée de la saison	445,00 €	469,48 €	<input type="checkbox"/>

** Les forfaits suivi gynécologique et mise en place incluent le suivi des chaleurs, le diagnostic et le contrôle de gestation. Les tarifs sus-mentionnés s'entendent hors frais de mise en place de la semence (si forfait uniquement gynéco), médicaments, petite chirurgie (suture vulvaire), prélèvements, analyse bio et interventions complémentaires.*

C. POULINAGE (veuillez compléter l'Annexe 2)	Prix HT	Prix TTC*	
Forfait:	450,00 €	474,75 €	<input type="checkbox"/>

Pose aimants + test colostrum +sérum anti-tétanique et trivalent+diagnostic de bonne santé par le vétérinaire+surveillance

D. PENSION	Prix HT/jour	Prix TTC/jour*	
Ponette	10,00 €	10,55 €	<input type="checkbox"/>
Ponette suitée	13,50 €	14,24 €	<input type="checkbox"/>
Jument	13,00 €	13,72 €	<input type="checkbox"/>
Jument suitée	16,50 €	17,41 €	<input type="checkbox"/>

....> **Je demande que ma jument (ainsi que son poulain) :**
 reste exclusivement au box
 *sorties paddock seule (au maximum 1 heure /jour)
dans la limite des capacités de paddocks du haras
 soit gardée au pré en troupeaux et au box (en fonction des besoins)
 Connaissance buvette automatique

REGLEMENTS (A l'ordre de CONNEXYON COOP):

- **Pour les choix A/B/C:** Totalité de la prestation à la signature du contrat et/ou le jour d'arrivée de la jument

- **Pour le choix D (pension) :** à régler avant le départ de la jument

- Les soins et médicaments seront facturés à part, au cours de la saison et seront payable également à réception de la facture.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal 0,8% du montant de la facture par mois de retard + 40 euros de frais de relance s'appliqueront.

A Migennes, Le

Pour CONNEXYON COOP
HARAS DE CHARMOY,

Le propriétaire ou son représentant autorisé,
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"